

**Séance publique du 13 décembre 2004**

**Délibération n° 2004-2335**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2004**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 novembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre des opérations de développement social urbain mises en place dans la commune de Décines Charpieu, les partenaires du contrat de ville (2000-2006) souhaitent poursuivre pour le quartier le Prainet les opérations s'inscrivant dans le cadre de la gestion sociale de proximité (GSP).

Pour la programmation 2004, la participation de la Communauté urbaine à ces actions concerne :

- la maintenance des espaces extérieurs du quartier du Prainet afin d'adapter les réalisations du projet urbain aux demandes des habitants et de préserver un niveau de qualité de vie constant,
- l'entretien des espaces verts de l'ensemble du quartier du Prainet, assuré par la commune de Décines Charpieu en régie directe, en application de sa délibération en date du 29 mai 1995, y compris des surfaces ne relevant pas de la domanialité communale.

L'objectif de ce dispositif est de maintenir une unité, une qualité de l'entretien et une rapidité d'intervention pour réparer d'éventuelles dégradations sur les différentes domanialités du quartier.

Pour l'année 2004, le coût global des actions définies et retenues par les partenaires concernés est estimé à un montant total de 256 406 € nets de taxes, avec un engagement financier pour la communauté urbaine de Lyon de 35 015 € nets de taxes au profit de la commune de Décines Charpieu.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2004, détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires est annexé à la présente délibération ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le programme de gestion sociale et urbaine de proximité de la commune de Décines Charpieu pour l'année 2004 tel que présenté en annexe ainsi que la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur de 35 015 € nets de taxes sous forme de fonds de concours à la commune de Décines Charpieu.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer la convention arrêtant les modalités de participation financière avec la commune de Décines Charpieu.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 657 340 - fonction 824 - opération n° 0452.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,